



Europäisches  
Patentamt  
European  
Patent Office  
Office européen  
des brevets



(11)

EP 2 062 623 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
27.05.2009 Bulletin 2009/22

(51) Int Cl.:  
**A63C 5/00 (2006.01)**  
**A63C 5/052 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: 08305741.4

(22) Date de dépôt: 28.10.2008

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT  
RO SE SI SK TR**

Etats d'extension désignés:

**AL BA MK RS**

(30) Priorité: 23.11.2007 FR 0759277

(71) Demandeur: **Skis Rossignol**  
38430 Moirans (FR)

(72) Inventeurs:

- **Larguez, Philippe**  
38000 Grenoble (FR)

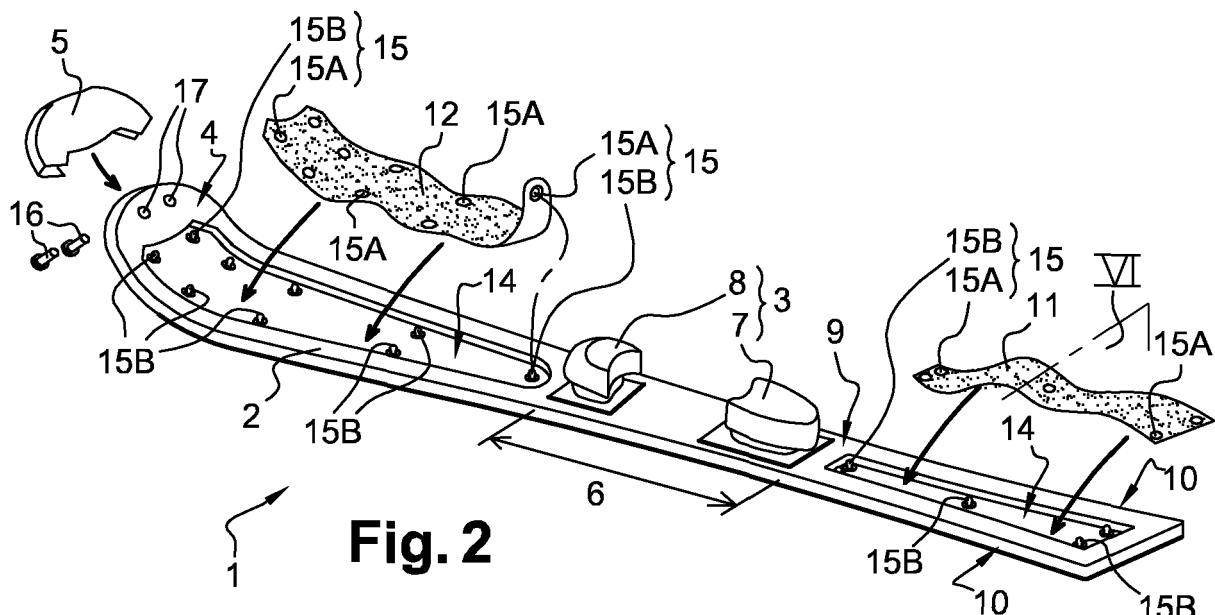
- **Barth, Marie Lorene**  
**Chez Monsieur Frédéric FARGE**  
38430 Moirans (FR)
- **Puget, Nicolas**  
74940 Annecy le vieux (FR)

(74) Mandataire: **Palix, Stéphane**  
**Cabinet Laurent & Charras**  
"Le Contemporain"  
50, Chemin de la Bruyère  
69574 Dardilly Cédex (FR)

### (54) Planche de glisse sur neige et ensemble pour la pratique d'un sport de glisse sur neige

(57) Cette planche de glisse sur neige (2) comporte une face inférieure au moins en partie définie par une semelle, une face supérieure (9) et des côtés (10) qui relient les faces inférieure et supérieure l'une à l'autre. Une partie de la face supérieure (9) et les côtés (10)

faisant partie d'une surface apparente de la planche de glisse en utilisation. La planche de glisse (2) comporte une première partie (15B) de moyens (15) de montage de manière réversible d'au moins un masque décoratif amovible (11, 12) sur ladite surface apparente.



**Description****DOMAINE DE L'INVENTION**

**[0001]** La présente invention se rapporte au domaine des sports de glisse sur neige, tels que le ski alpin, le ski de fond ou le surf. Plus précisément, elle concerne une planche de glisse sur neige, ainsi qu'un ensemble adapté pour la pratique d'un tel sport et comprenant cette planche.

**[0002]** Les sports de glisse sur neige font partie des sports de glisse en milieu naturel, auxquels il est souvent associé un esprit de liberté et dont nombre d'adeptes aiment pouvoir choisir des équipements exprimant leur personnalité. C'est pourquoi un des critères de choix importants dans l'achat d'un ski alpin ou d'un surf est l'esthétique et le style de ce ski ou de ce surf.

**TECHNIQUES ANTERIEURES**

**[0003]** Pouvoir disposer d'un ski ou d'un surf possédant un style et une esthétique correspondant à ses goûts propres est un besoin pris en compte depuis plusieurs années par les fabricants. Pour répondre au mieux à ce besoin, il est actuellement fait appel aux services de marketing que l'on charge d'appréhender au mieux les tendances du marché notamment en matière de style et de mode. Dans le même but, il est courant que plusieurs gammes de skis ou de surfs soient proposées en même temps par le même fabricant, ces gammes se distinguant les unes des autres par leurs esthétiques respectives.

**[0004]** Faire appel à des spécialistes du marketing et/ou proposer plusieurs gammes de styles différents constituent des solutions qui sont coûteuses, sans pour autant toujours conduire à des résultats satisfaisants.

**[0005]** Il est également connu d'améliorer l'aspect visuel d'une planche de ski usagée en masquant l'usure de son dessus par une bande adhésive, ce que propose chacun des documents FR-2 165 278 et US-3,567,237. Bien entendu, des motifs décoratifs et/ou des inscriptions peuvent être associés à une telle bande adhésive. De nos jours toutefois, les dessus des planches de glisse sur neige sont faits de matériaux plus résistants que ceux utilisés à l'époque où il a été proposé d'effectuer des rénovations par l'application de bandes adhésives. Ces matériaux sont désormais si robustes que le problème d'une usure prématuree du dessus d'une planche de glisse n'est actuellement plus prédominant. En outre, une bande adhésive rapportée ne convient pas aux exigences des consommateurs actuels en termes de niveau de finition.

**[0006]** Par ailleurs, toute planche de ski est destinée à être équipée d'une fixation d'accouplement d'une chaussure de ski. L'immobilisation de cette fixation sur la planche de ski s'effectue généralement à l'aide de vis, dont chacune est vissée dans le trou fileté d'un insert présent dans cette planche de glisse.

**EXPOSE DE L'INVENTION**

**[0007]** L'invention a au moins pour but d'offrir de nouvelles possibilités en termes d'adéquation de l'esthétique d'une planche de glisse aux choix particuliers d'utilisateurs.

**[0008]** Selon l'invention, ce but est atteint grâce à une planche de glisse sur neige, comportant une face inférieure au moins en partie définie par une semelle, une face supérieure et des côtés qui relient les faces inférieure et supérieure l'une à l'autre, une partie de la face supérieure et les côtés faisant partie d'une surface apparente de la planche de glisse en utilisation. Cette planche de glisse est **caractérisée en ce qu'elle comporte une première partie de moyens de montage de manière réversible d'au moins un masque décoratif amovible sur ladite surface apparente.**

**[0009]** Le montage du ou des masques décoratifs est réversible en ce que, après un premier montage, les moyens de montage réversible employés à cet effet permettent un démontage ultérieur du ou des masques et sont réutilisables ensuite pour un remontage du ou des mêmes masques sur la planche de glisse. En d'autres termes, les moyens de montage réversible ne sont pas détériorés par un démontage du ou des masques et restent opérationnels après un tel démontage.

**[0010]** Avantageusement, la surface apparente de la planche de glisse délimite un logement en creux de réception du masque décoratif. Le masque décoratif placé dans ce logement en creux ne dépasse pas ou que faiblement de la planche de glisse, ce qui le protège tout en participant à son intégration harmonieuse à cette planche de glisse.

**[0011]** Selon un mode de réalisation possible, la première partie des moyens de montage réversible peut avantageusement comporter au moins deux fentes pour l'insertion, avec encliquetage ou non, de pattes d'enclenchement du masque décoratif. Lorsque tel est le cas, chacune des deux fentes d'insertion de pattes d'enclenchement peut déboucher dans l'un de deux bords opposés du logement en creux.

**[0012]** Selon un autre mode de réalisation possible, le logement en creux peut avantageusement comporter un bord périphérique dans lequel ladite première partie des moyens de montage réversible comporte une rainure de réception et de retenue d'une bordure du masque décoratif, cette rainure s'étendant au moins sur la majeure partie de la longueur dudit bord périphérique.

**[0013]** Selon encore un autre mode de réalisation possible, les moyens de montage réversible peuvent avantageusement comporter plusieurs boutons-pression en deux éléments complémentaires qui sont à même de se solidariser l'un à l'autre et dont un est fixé à la planche de glisse. Pour au moins une partie d'entre eux, ces boutons-pression peuvent avantageusement être disposés à la suite le long d'un contour fermé.

**[0014]** Selon encore un autre mode de réalisation possible, les moyens de montage réversible peuvent avan-

tageusement comprendre des moyens du type velours et crochets, dont une partie est fixée à la planche de glisse.

**[0015]** Selon encore un autre mode de réalisation possible, la première et une deuxième partie des moyens de montage réversible peuvent avantageusement comprendre deux éléments qui s'attirent mutuellement par ferromagnétisme et dont un est fixé à la planche de glisse.

**[0016]** Avantageusement, ledit masque décoratif amovible comporte une deuxième partie des moyens de montage réversible. Lorsque la planche de glisse porte ledit masque décoratif amovible, la première et la deuxième partie des moyens de montage réversible sont alors solidarisées l'une à l'autre de manière complémentaire.

**[0017]** Avantageusement, le logement en creux et le masque décoratif possèdent des contours périphériques globalement complémentaires.

**[0018]** Selon un mode de réalisation possible et avantageux, le masque décoratif peut comporter une étoffe pourvue de ladite deuxième partie des moyens de montage réversible.

**[0019]** Selon un autre mode de réalisation possible et avantageux, le masque décoratif peut comporter une fenêtre pourvue de ladite deuxième partie des moyens de montage réversible, ainsi qu'une bande qui porte un décor visible à travers la fenêtre et qui est retenu entre ladite surface apparente de la planche de glisse et cette fenêtre.

**[0020]** Avantageusement, le masque décoratif comprend une lame pourvue de ladite deuxième partie des moyens de montage réversible. Lorsque tel est le cas, la lame peut avantageusement être élastiquement flexible, ladite deuxième partie des moyens de montage réversible comportant deux pattes d'enclenchement qui porte ladite lame et qui sont à même d'être insérées dans lesdites fentes moyennant une flexion élastique de cette lame.

**[0021]** En outre, la deuxième partie des moyens de montage réversible peut avantageusement comporter deux pattes qui porte ladite lame, qui sont à même d'être insérées dans lesdites fentes et qui sont pourvues de moyens d'accrochage dans ces fentes.

**[0022]** Une fois monté, le masque décoratif peut se trouver sur un bout de protection d'une extrémité de la planche de glisse.

**[0023]** L'invention a également pour objet un ensemble pour la pratique d'un sport de glisse sur neige. Cet ensemble est caractérisé en ce qu'il comprend une planche de glisse telle que définie ci-dessus, ainsi qu'un jeu de plusieurs masques décoratifs interchangeables, dont chacun comporte une deuxième partie des moyens de montage réversible, la première et la deuxième partie des moyens de montage réversible étant à même de se solidariser l'une à l'autre de manière complémentaire.

**[0024]** L'invention a encore pour objet un ensemble pour la pratique d'un sport de glisse sur neige. Cet ensemble comprend une planche de glisse telle que définie

ci-dessus, pourvue d'au moins une fixation d'accouplement d'une chaussure et prête à l'emploi, ainsi qu'au moins un masque décoratif amovible qui possède une deuxième partie des moyens de montage réversible de manière à pouvoir être portée par la planche de glisse, la première et la deuxième partie des moyens de montage réversible étant à même de se solidariser l'une à l'autre de manière complémentaire. Dès lors qu'il est distinct de la planche de glisse, le masque décoratif ne constitue pas un élément fonctionnel de cette planche de glisse, qui est complète sans lui et qui peut être utilisée avec ou sans ce masque décoratif.

## DESCRIPTION SOMMAIRE DES FIGURES

- [0025]** L'invention sera bien comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, parmi lesquels :
- la figure 1 est une vue schématique, en perspective, d'un ski alpin selon un premier mode de réalisation de l'invention ;
  - la figure 2 est une vue qui représente le même ski que la figure 1 et qui est analogue à cette figure 1 sauf en ce qu'elle est partiellement éclatée ;
  - les figures 3A, 3B et 3C sont des vues schématiques, en plan, dont chacune représente une paire de masques décoratifs pouvant équiper le ski de la figure 1 et faisant partie d'un jeu de plusieurs paires interchangeables de masques décoratifs ;
  - la figure 4 est une vue analogue à la figure 2 et représente un ski alpin selon un deuxième mode de réalisation de l'invention ;
  - la figure 5 est également une vue analogue à la figure 2 et représente un ski alpin selon un troisième mode de réalisation de l'invention ;
  - la figure 6 est une vue schématique et partiellement éclatée d'un quatrième mode de réalisation d'une planche de ski alpin conforme à l'invention, en coupe transversale selon un plan analogue au plan VI de la figure 2 ; et
  - la figure 7 est une coupe transversale analogue à la figure 6 et représente une planche de ski alpin selon un cinquième mode de réalisation de l'invention.

## MANIERES POSSIBLES DE REALISER L'INVENTION

- [0026]** Sur la figure 1 est représenté un ski 1 qui est selon un premier mode de réalisation de l'invention et qui résulte de l'assemblage d'une planche de glisse sur neige 2 et d'une fixation 3 d'accouplement d'une chaussure de ski, non représentée, à cette planche de glisse 2. La planche 2 comporte une spatule avant 4, dont un bout de protection est référencé 5.
- [0027]** La fixation 3 est en deux parties qui sont fixées sur le dessus de la portion patin 6 de la planche 2 et qui

sont une talonnière arrière **7** et une butée avant **8** décalées longitudinalement l'une de l'autre.

**[0028]** Dans la phrase précédente et dans ce qui suit, ainsi que dans les revendications annexées, les termes « arrière » et « avant », ainsi que les termes analogues, se réfèrent au sens normal d'avancée du ski **1** sur de la neige en utilisation ordinaire. De même, dans ce qui suit et dans les revendications annexées, les termes « inférieur » et « supérieur », ainsi que les termes analogues, se réfèrent à la position du ski **1** en utilisation normale, dans laquelle un dessous ou face inférieure de sa planche **2** repose sur la neige.

**[0029]** Outre cette face inférieure, la planche **2** comprend un dessus ou face supérieure **9** et des côtés **10**, lesquels sont apparents en utilisation du ski **1**, c'est-à-dire lorsque la planche **2** repose sur sa face inférieure. Sauf au niveau de la portion patin **6** où une chaussure de ski se trouve devant elle, la face supérieure **9** est également apparente en utilisation normale. En d'autres termes, une portion de cette face supérieure **9** et les côtés **10** font partie d'une surface extérieure qui est apparente en utilisation et qui peut également comprendre une portion avant du dessous de la spatule **4**.

**[0030]** La planche **2** porte deux masques décoratifs amovibles, à savoir un masque arrière **11** et un masque avant **12**, dont chacun est monté de manière réversible au niveau de la surface apparente précitée, dans un logement en creux visible et référencé **14** à la figure 2. Un jeu de plusieurs boutons-pression **15** en deux parties **15A** et **15B** à même de se solidariser l'une à l'autre de manière complémentaire maintient assemblés chacun des masques **11** et **12** et la planche **2**.

**[0031]** A cet effet, la planche **2** porte l'une des deux parties complémentaires de chaque bouton-pression **15**, dont l'autre partie **15A** est fixée à l'un des masques **11** et **12**. Les parties inférieures **15B** des boutons-pression **15** peuvent être intégrées à la planche **2** lors de sa réalisation à chaud dans un moule, tout en pouvant également être fixées à cette planche **2** par simple collage. Le montage des masques **11** et **12** au moyen des boutons-pression **15** est réversible en ce que, après leur montage, ces masques **11** et **12** peuvent être démontés sans détérioration des boutons-pression **15**, et donc être remontés ensuite en utilisant ces mêmes boutons-pression **15** toujours opérationnels.

**[0032]** Dans l'exemple des figures 1 et 2, chacun des masques **11** et **12** est une étoffe souple qui présente plus précisément la constitution d'un tissu imprimé et dont le contour périphérique est complémentaire du contour périphérique du logement en creux **14** destiné à le recevoir. Les boutons-pression **15** pour le montage du masque avant **12** sont disposés à la suite le long du contour périphérique de ce masque **12**.

**[0033]** Les masques **11** et **12** sont représentés seuls à la figure 3A. Ils font partie d'un jeu de plusieurs paires interchangeables de masques décoratifs amovibles. Ce jeu comprend deux autres paires, dont une est constituée des masques **11b** et **12b** représentés à la figure 3B et

dont l'autre est constituée des masques **11c** et **12c** représentés à la figure 3C.

**[0034]** Chacun des masques **11b** et **11c** est pourvu de la même partie **15A** des boutons-pression **15** que le masque **11**. De même, les masques **12b** et **12c** portent les mêmes parties **15A** des boutons-pression **15** que le masque **12**.

**[0035]** Les différentes paires interchangeables du jeu de masques se distinguent les unes des autres par leurs esthétiques et leurs styles respectifs, en particulier par les décors qui y sont imprimés. Ils peuvent également se distinguer les uns des autres par le matériau constitutif de leurs masques. En effet, la couche souple dont sont faits les masques **11**, **12**, **11b**, **12b**, **11c** et **12c** peut notamment comprendre un tissu, un non-tissé, du cuir, de la dentelle. Chacun de ces masques peut en outre être teinté dans la masse ou non et/ou être pourvu d'un ou de plusieurs accessoires tels que des faux boutons et/ou porter un décor imprimé, brodé ou fixé de toute autre manière appropriée.

**[0036]** L'aspect visuel de la planche **2** peut être aisément modifié. Pour ce faire, on démonte les masques **11** et **12** qui se trouvent sur cette planche **2** et que l'on remplace par les masques **11b** et **12b** ou bien par les masques **11c** et **12c**.

**[0037]** Il ressort de ce qui précède que, à tout moment, l'esthétique et le style du ski **1** peut être modifié et adapté aisément au désir du moment de l'utilisateur de ce ski.

**[0038]** La planche de glisse **2** pourvue de la fixation **3** est prête à l'emploi. Elle peut donc être utilisée normalement tout aussi bien si elle porte l'une des paires de masques décoratifs du jeu mentionné précédemment, que dans le cas contraire, si elle est sans aucun masque décoratif. A cet égard, les masques **11**, **12**, **11b**, **12b**, **11c** et **12c** sont exclusivement décoratifs en ce qu'ils ne constituent pas des éléments fonctionnels de la planche de glisse **2**, même s'ils s'intègrent dans une solution technique. En résumé, les masques **11**, **12**, **11b**, **12b**, **11c** et **12c** sont optionnels en ce que la planche de glisse **2** pourvue de la fixation **3** peut être employée sans porter aucun d'entre eux, ni aucun autre masque décoratif à leur place.

**[0039]** Ainsi qu'on peut le voir à la figure 2, le bout **5** est solidarisé à la spatule **4** au moyen de deux vis **16**, dont chacune est vissée dans un trou taraudé **7**.

**[0040]** On notera que chacun des masques décoratifs **11**, **12**, **11b**, **12b**, **11c** et **12c** est aplati et essentiellement plan une fois en place, en s'étendant principalement selon une surface globalement plane ne s'incurvant pas au-delà de 45°. Chacun de ces masques est essentiellement bidimensionnel une fois en place, en s'étendant majoritairement selon deux directions principales telles qu'une largeur et une longueur. Chacun des masques décoratifs **11**, **12**, **11b**, **12b**, **11c** et **12c** possède une épaisseur perpendiculairement à ces deux directions principales.

**[0041]** On notera également que chacun des masques décoratifs **11**, **12**, **11b**, **12b**, **11c** et **12c** comprend un

bord périphérique et deux faces principales que relie ce bord périphérique et dont l'une et l'autre sont respectivement tournées essentiellement dans une première direction et dans une deuxième direction sensiblement opposées une fois le masque en place. Ces deux faces principales sont plus précisément une face endroit apparente en utilisation et une face envers, qui est cachée en utilisation en étant alors tournée vers la planche de glisse 2.

[0042] Sur la figure 4 est représenté un ski 101 selon un deuxième mode de réalisation de l'invention. Dans ce qui suit, on ne décrit que ce qui le distingue du ski 1. En outre, une référence utilisée ci-après pour désigner une partie du ski 101 semblable ou équivalente à une partie référencée du ski 1 est construite en ajoutant 100 à la référence repérant cette partie dans le ski 1.

[0043] Les masques 111 et 112 ne sont pas souples, mais constitués de lames élastiquement flexibles, dont chacune est décorée et pourvue de quatre pattes latérales d'enclenchement 120.

[0044] Les pattes d'enclenchement 120 de chacun des masques décoratifs 111 et 112 sont disposées selon deux paires opposées l'une de l'autre. Chacune d'elles prolonge latéralement le masque 111 ou le masque 112.

[0045] Dans le bord de chaque logement en creux 114 débouchent quatre fentes 121, dans chacune desquelles est destinée à être insérée une patte d'enclenchement 120, moyennant une flexion élastique du masque 111 ou 112 correspondant. Une fois insérées dans les fentes 121, les pattes d'enclenchement 120 retiennent les masques amovibles 111 et 112 dans les logements en creux 114. Moyennant une autre flexion élastique des masques 111 et 112, les pattes d'enclenchement 120 peuvent être retirées des fentes 121 afin de cesser de maintenir assemblés la planche 102 et chacun des masques 111 et 112. Comme les boutons-pression 15, les pattes d'enclenchement 120 et les fentes 121 forment des moyens complémentaires de montage de manière réversible d'un masque décoratif sur une planche de glisse sur neige 102. Les pattes d'enclenchement 120 peuvent être pourvues de moyens pour leur encliquetage dans les fentes 121, d'une manière semblable à ce qui est proposé dans le mode de réalisation dont la description suit.

[0046] Comme les masques décoratifs 11 et 12, les masques décoratifs 111 et 112 font partie d'un jeu de plusieurs masques interchangeables, dont les autres ne sont pas représentés dans un souci de simplicité.

[0047] Sur la figure 5 est représenté un ski 201 selon un troisième mode de réalisation de l'invention. Dans ce qui suit, on ne décrit que ce qui le distingue du ski 101. De plus, une référence utilisée ci-après pour désigner une partie du ski 201 semblable ou équivalente à une partie référencée du ski 101 est construite en ajoutant 100 à la référence repérant cette partie dans le ski 101.

[0048] Chacun des masques 211 et 212 est en deux parties, dont une est une bande 230 décorée par exemple par impression. L'autre partie 231 de chacun des masques 211 et 212 est une fenêtre de même constitu-

tion que la lame flexible 111 ou que la lame flexible 112, sauf en ce qu'elle est faite d'un matériau transparent à travers lequel est visible l'une des bandes décorées 230. Le dessus de chaque fenêtre 231 peut être plan ou bien 5 comporter une ou plusieurs portions en saillie et/ou une ou plusieurs portions en creux.

[0049] En outre, dans l'exemple illustré, les pattes d'enclenchement 220 des fenêtres 231 se distinguent des pattes 120 en ce que chacune d'elles porte des 10 moyens pour son encliquetage dans une fente 221. Ces moyens d'encliquetage peuvent comprendre un ergot biseauté 232 à même de s'accrocher dans une fente 221 conformée à cet effet.

[0050] Plusieurs paires différentes de bandes décorées 230 sont à la disposition de l'utilisateur, qui peut 15 remplacer celles en place dans les logements 214 de la planche 202 par d'autres, moyennant le retrait puis le remontage des lames flexibles 230.

[0051] Un troisième masque décoratif amovible 233 20 peut être monté sur la planche 202, dans un logement en creux 234 de forme complémentaire, que délimite le dessus d'un bout 205 protégeant l'extrémité libre d'une spatule avant 204 de la planche 202. Les moyens de montage de manière réversible du troisième masque 233 25 sont du type velours et crochet. On en trouve commercialisés par exemple sous la marque commerciale Velcro®. Ces moyens de montage comprennent une bande couverte de boucles de velours auxquelles peuvent s'accrocher des crochets portés par une autre bande. L'une 30 de ces deux bandes est fixée au fond du logement 234, tandis que l'autre bande recouvre la face inférieure du masque 233.

[0052] De tels moyens de montage réversibles du type velours et crochets sont visibles à la figure 6, qui représente 35 une planche 302 constitutive d'un ski selon un quatrième mode de réalisation de l'invention. Dans ce qui suit, on ne décrit que ce qui distingue cette planche de glisse 302 de la planche de glisse 2. En outre, une référence utilisée ci-après pour désigner une partie de la planche 302 semblable ou équivalente à une partie référencée de la planche 2 est construite en ajoutant 300 à la référence désignant cette partie dans la planche 2.

[0053] Chaque bouton-pression 15 est remplacé par 40 un dispositif de montage 315 du type velours et crochets, qui est constitué de deux parties à même de se solidariser l'une à l'autre de manière complémentaire, à savoir une partie velours 315A et une partie crochets 315B.

[0054] Dans l'exemple représenté, le masque 311 porte 45 les parties velours 315A des dispositifs de montage 315, dont les parties crochets 315B sont fixées par collage ou de toute autre manière appropriée dans les logements 314, sur une couche supérieure de protection 340 constitutive de la planche 302. Il peut toutefois en être autrement. En particulier, chaque partie velours 50 315A et chaque partie crochets 315B peuvent être respectivement fixées à la planche de glisse 302 et au masque décoratif amovible 311. En outre, les dispositifs de montage 315 peuvent être allongés en forme de bandes 55

et être au nombre de deux, auquel cas chacun d'eux peut longer un bord longitudinal du logement en creux **314**. [0055] Toujours à la figure 6, la référence **341**, la référence **342**, la référence **343**, la référence **344** et la référence **345** désignent respectivement une semelle inférieure de glisse, l'une de deux carres, un renfort inférieur, un renfort supérieur et un noyau de mousse expansé, qui sont constitutifs de la planche **302**. Bien entendu, cette planche **302** peut présenter une autre structure sans pour autant sortir du cadre de l'invention. La semelle **341** et les deux carres **342** définissent le dessous ou face inférieure **346** de la planche **302**.

[0056] Sur la figure 7 est représentée une planche de glisse sur neige **402** d'un ski selon un cinquième mode de réalisation de l'invention. Dans ce qui suit, on ne décrit que ce qui la distingue de la planche **302**. En outre, une référence utilisée pour désigner une partie de cette planche **402** semblable ou équivalente à une partie référencée de la planche **302** est construite en ajoutant 100 à la référence repérant cette partie dans la planche **302**.

[0057] Chacun des dispositifs de montage réversible **415** comprend deux éléments **415A** et **415B** s'attirant mutuellement par ferromagnétisme. L'élément **415A** est une bande aimantée qui est fixée au dessous du masque décoratif amovible **411**, mais qui pourrait également être solidarisée à la planche **402**. L'élément **415B** est une bande de métal ferromagnétique, qui est fixée à la planche **402**, mais qui pourrait également être portée par le masque **411**.

[0058] L'invention ne se limite pas aux modes de réalisation décrits précédemment. En particulier, d'autres moyens de montage réversible que ceux présentés ci-dessus peuvent être prévus pour assurer la solidarisation du ou des masques décoratifs à la planche de glisse. Par exemple, ces moyens de montage peuvent comprendre une ou plusieurs fermetures à glissière du type de celles commercialisées sous la marque « fermeture éclair ». Dans ce cas, une partie d'une telle fermeture à glissière est solidarisée à la planche de glisse, tandis que son autre partie est montée sur un masque décoratif amovible.

[0059] De plus, les moyens de montage de manière réversible d'un masque décoratif amovible peuvent comprendre une rainure de réception et de retenue d'une bordure de ce masque décoratif. Cette rainure ou rail peut être disposée sensiblement comme les fentes **121** et **212**, c'est-à-dire dans le bord périphérique du logement en creux, tout en se distinguant de ces fentes **121** et **221** en ce qu'elle s'étend au moins sur la majeure partie de la longueur de ce bord périphérique.

[0060] Par ailleurs, il peut être prévu que le masque décoratif amovible ou l'un au moins des masques décoratifs amovibles se monte entre la fixation arrière et la fixation avant d'un surf, même si chacun des masques décoratifs **11**, **12**, **11b**, **12b**, **11c**, **12c**, **111**, **112**, **211**, **212**, **311** et **411** des exemples de réalisation proposés sont destinés à être installés derrière ou bien devant la portion patin **6**. Dans chaque cas, le ou chaque masque

décoratif amovible est monté en dehors de la ou de chaque zone de fixation d'une chaussure, faute de quoi il ne serait pas apparent durant l'utilisation de la planche de glisse.

5 [0061] En outre, le ou l'un au moins des masques décoratifs amovibles peut ne pas être aplati. En particulier, son dessus peut présenter une ou plusieurs portions en creux et/ou une ou plusieurs portions en saillies. De telles portions en creux et/ou en saillie peuvent intervenir dans le caractère décoratif du masque. Elles peuvent même conférer ce caractère décoratif au masque, qui peut ne pas porter de décor imprimé ou peint.

10 [0062] Par ailleurs, il peut être prévu que le ou l'un au moins des masques décoratifs amovibles se monte sur une portion pas en retrait, par exemple sur une portion en saillie telle qu'une bosse, et non dans un logement en creux.

15 [0063] Il peut également être prévu qu'au moins une portion de la zone où se monte le ou l'un des masques décoratifs amovibles s'étende sur un ou plusieurs des côtés **10**. Il peut aussi être prévu que l'emplacement pour le ou les masques décoratifs puisse se trouver uniquement sur la face supérieure de la planche de glisse et/ou uniquement en arrière de la spatule avant, c'est-à-dire en n'importe quel endroit de la surface apparente en utilisation sauf au niveau de la spatule avant, en particulier sauf au niveau de l'extrémité avant de la planche de glisse.

20 [0064] En outre, l'invention ne se limite pas aux planches de ski alpin, même si les modes de réalisation exposés précédemment concernent des skis alpins. Au contraire, une planche de surf ou une planche de ski de fond ou bien encore tout autre type de planche de glisse sur neige peut également être conforme à l'invention.

35

## Revendications

1. Planche de glisse sur neige, comportant une face inférieure (**346**) au moins en partie définie par une semelle (**341**), une face supérieure (**9**) et des côtés (**10**) qui relient les faces inférieure et supérieure l'une à l'autre, une partie de la face supérieure (**9**) et les côtés (**10**) faisant partie d'une surface apparente de la planche de glisse en utilisation, **caractérisée en ce qu'elle comporte une première partie (15B ; 121 ; 221, 315B ; 415B) de moyens (15 ; 120, 121 ; 220, 221 ; 315 ; 415) de montage de manière réversible d'au moins un masque décoratif amovible (11, 12, 11b, 12b, 11c, 12c ; 111, 112 ; 211, 212, 233 ; 311 ; 411) sur ladite surface apparente.**
2. Planche de glisse selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** ladite surface apparente de la planche de glisse délimite un logement en creux (**14** ; **114** ; **214**, **234** ; **314**) de réception du masque décoratif (**11**, **12**, **11b**, **12b**, **11c**, **12c** ; **111**, **112** ; **211**, **212**, **233** ; **311** ; **411**).

3. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la première partie desdits moyens de montage réversible comporte au moins deux fentes (121 ; 221) d'insertion de pattes (120 ; 220) d'enclenchement constitutives du masque décoratif (111, 112 ; 231).
4. Planche de glisse selon les revendications 2 et 3, **caractérisée en ce que** chacune des deux fentes (121 ; 221) d'insertion de pattes d'enclenchement débouche dans l'un de deux bords opposés du logement en creux (114 ; 214).
5. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications 2 et 4, **caractérisée en ce que** le logement en creux comporte un bord périphérique dans lequel ladite première partie des moyens de montage réversible comporte une rainure de réception et de retenue d'une bordure du masque décoratif, cette rainure s'étendant au moins sur la majeure partie de la longueur dudit bord périphérique.
- 10 6. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** lesdits moyens de montage réversible comportent plusieurs boutons-pression (15) en deux éléments complémentaires (15A, 15B) qui sont à même de se solidariser l'un à l'autre et dont un (15B) est fixé à la planche de glisse.
- 15 7. Planche de glisse selon la revendication 6, **caractérisée en ce que**, pour au moins une partie d'entre eux, les boutons-pression (15) sont disposés à la suite le long d'un contour fermé.
- 20 8. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** lesdits moyens de montage réversible comprennent des moyens du type velours et crochets (315) dont une partie (315B) est fixée à la planche de glisse.
- 25 9. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la première et une deuxième partie des moyens de montage réversible (415) comprennent deux éléments (415A, 415B) qui s'attirent mutuellement par ferromagnétisme et dont un (415B) est fixé à la planche de glisse.
- 30 10. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle porte** ledit masque décoratif amovible (11, 12, 11b, 12b, 11c, 12c ; 111, 112 ; 211, 212, 233 ; 311 ; 411), qui comporte une deuxième partie (15A; 120 ; 220 ; 315A ; 415A) des moyens de montage réversible, la première et la deuxième partie de ces moyens de montage réversible (15 ; 120, 121 ; 220, 221 ; 315 ; 415) étant à même de se solidariser l'une à l'autre de manière complémentaire.
- 35 11. Planche de glisse selon la revendication 10 et l'une quelconque des revendications 2, 4 et 5, **caractérisée en ce que** ledit logement en creux (14 ; 114 ; 214, 234 ; 314) et le masque décoratif (11, 12, 11b, 12b, 11c, 12c; 111, 112; 211, 212, 233 ; 311 ; 411) possèdent des contours périphériques globalement complémentaires.
- 40 12. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications 10 et 11, **caractérisée en ce que** le masque décoratif comporte une étoffe (11, 12 ; 311) pourvue de ladite deuxième partie (14A ; 315A) des moyens de montage réversible.
- 45 13. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications 10 et 11, **caractérisée en ce que** le masque décoratif comporte une fenêtre (231) pourvue de ladite deuxième partie (220) des moyens de montage réversible, ainsi qu'une bande (230) qui porte un décor visible à travers la fenêtre (231) et qui est retenu entre ladite surface apparente de la planche de glisse et cette fenêtre (231).
- 50 14. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications 10, 11 et 13, **caractérisée en ce que** le masque décoratif comprend une lame (111, 112 ; 231) pourvue de ladite deuxième partie (120 ; 220) des moyens de montage réversible.
- 55 15. Planche de glisse selon la revendication 14 et l'une quelconque des revendications 3 et 4, **caractérisée en ce que** la lame (111, 112 ; 231) est élastiquement flexible, ladite deuxième partie des moyens de montage réversible comportant deux pattes d'enclenchement (120, 220) que porte ladite lame et qui sont à même d'être insérées dans lesdites fentes (121 ; 221) moyennant une flexion élastique de cette lame (111, 112; 231).
16. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications 3 et 4 et l'une quelconque des revendications 14 et 15, **caractérisée en ce que** ladite deuxième partie des moyens de montage réversible comporte deux pattes (220) que porte ladite lame, qui sont à même d'être insérées dans lesdites fentes (221) et qui sont pourvues de moyens (232) d'accrochage dans ces fentes (221).
17. Planche de glisse selon l'une quelconque des revendications 10 à 16, **caractérisée en ce que** le masque décoratif (233) monté se trouve sur un bout (205) de protection d'une extrémité de la planche de glisse.
18. Ensemble pour la pratique d'un sport de glisse sur neige, **caractérisé en ce qu'il comprend** une planche de glisse (2 ; 102 ; 202 ; 302 ; 402) selon l'une

quelconque des revendications précédentes, ainsi qu'un jeu de plusieurs masques décoratifs interchangeables (11, 12, 11b, 12b, 11c, 12c ; 111, 112 ; 211, 212, 233 ; 311 ; 411), dont chacun comporte une deuxième partie (15A ; 120 ; 220 ; 315A ; 415A) 5 des moyens de montage réversible, la première et la deuxième partie des moyens de montage réversible (15 ; 120, 121 ; 220, 221 ; 315 ; 415) étant à même de se solidariser l'une à l'autre de manière complémentaire. 10

15

20

25

30

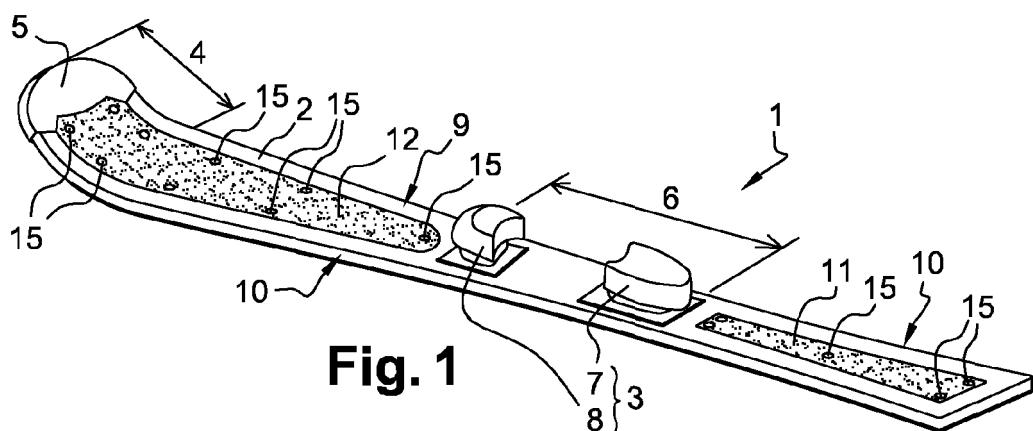
35

40

45

50

55



**Fig. 1**

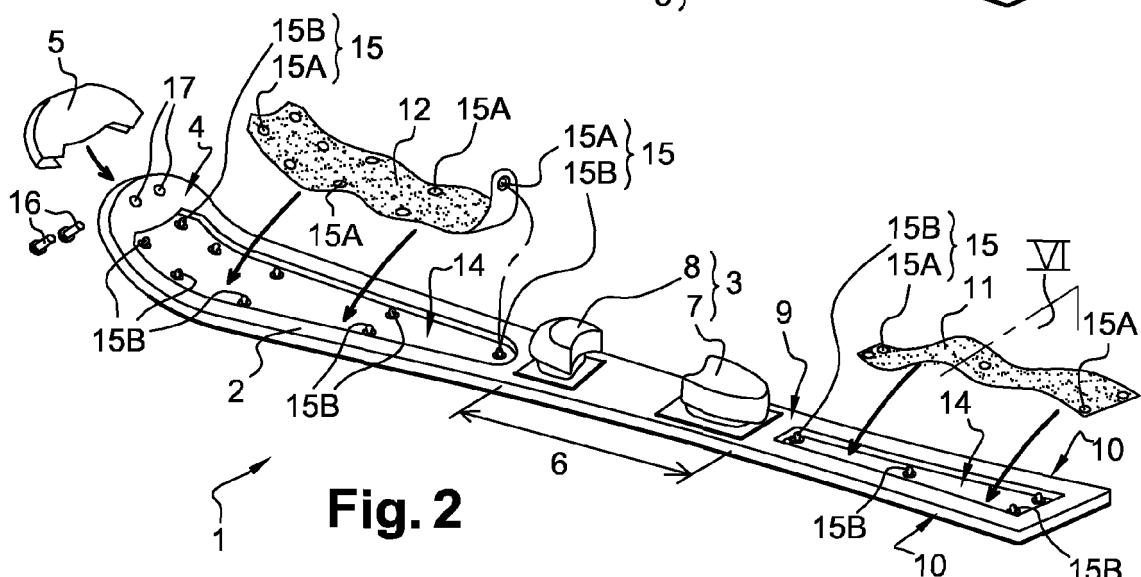


Fig. 2

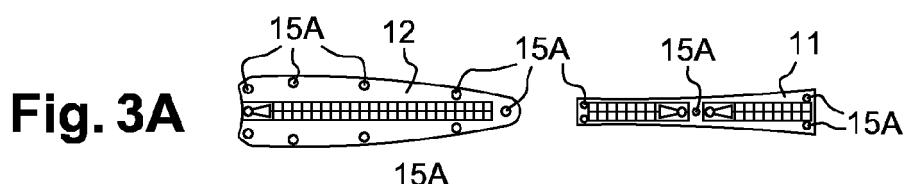
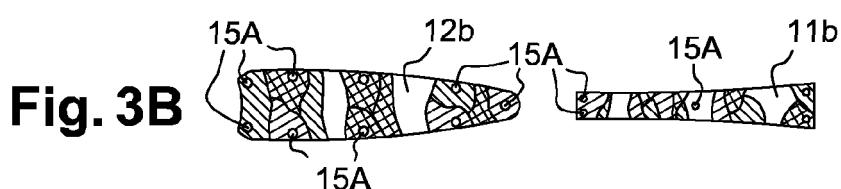
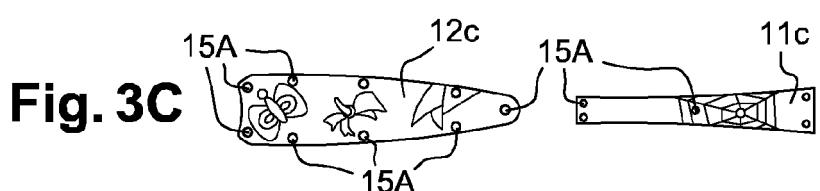


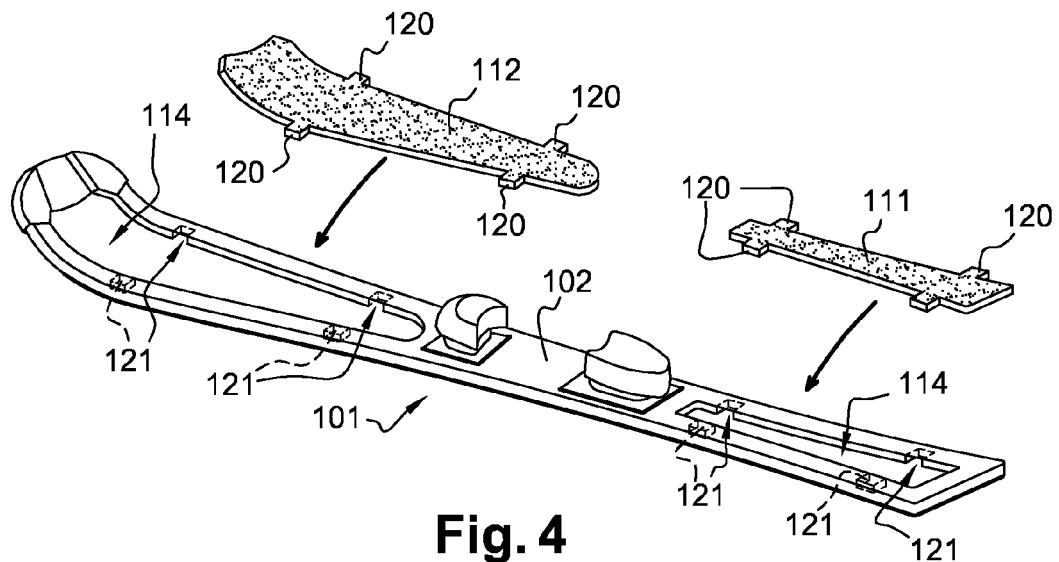
Fig. 6.



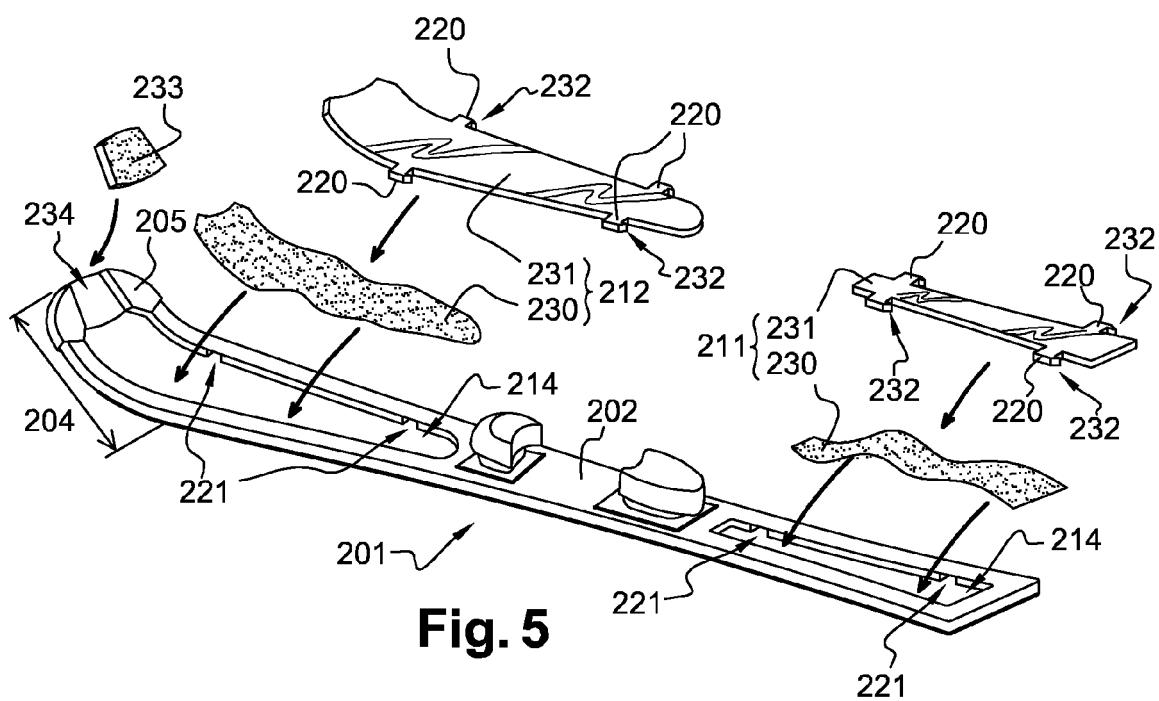
**Fig. 3B**



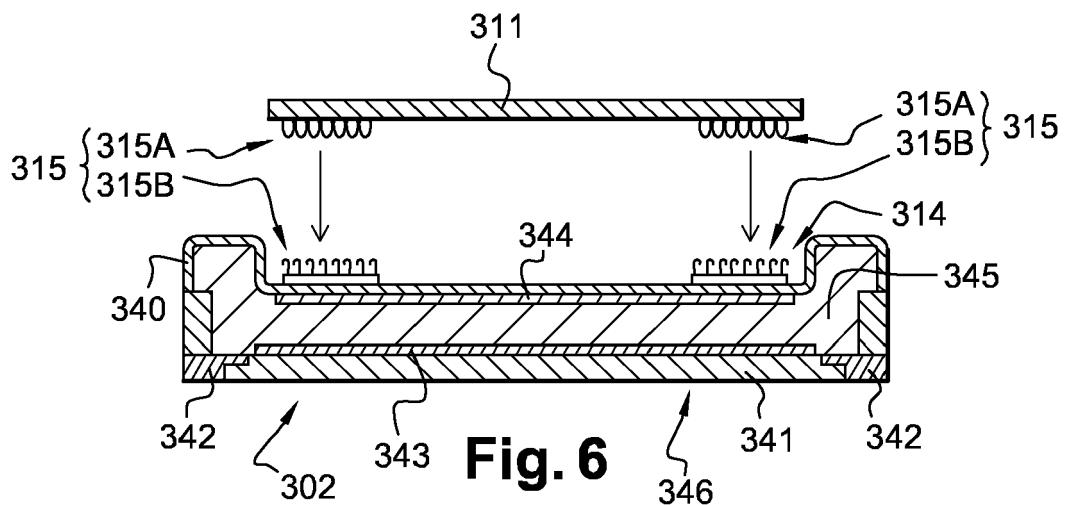
**Fig. 3C**



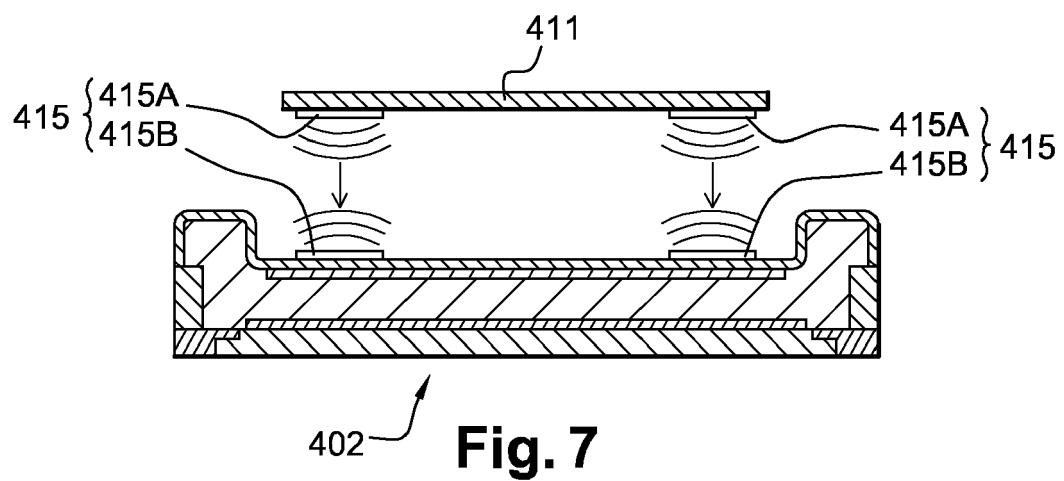
**Fig. 4**



**Fig. 5**



**Fig. 6**



**Fig. 7**



## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 08 30 5741

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	EP 0 688 585 A (ROSSIGNOL SA [FR]) 27 décembre 1995 (1995-12-27) * colonne 1, ligne 1-35; figures 1-9 * -----	1-4,10, 11,14-18	INV. A63C5/00 A63C5/052
X	FR 2 685 215 A (ROSSIGNOL SA [FR]) 25 juin 1993 (1993-06-25) * page 1; figures 1-3 * -----	1-4,10, 11,17,18	
X	FR 1 528 773 A (CHRISTIANE BONINO) 14 juin 1968 (1968-06-14) * colonne 2, ligne 1-25; figures 1-5 * -----	1,10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A63C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
4	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	19 février 2009	Brunie, Franck
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 30 5741

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-02-2009

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0688585	A	27-12-1995	AT DE DE FR	165019 T 69502056 D1 69502056 T2 2721222 A1	15-05-1998 20-05-1998 27-08-1998 22-12-1995
FR 2685215	A	25-06-1993		AUCUN	
FR 1528773	A	14-06-1968		AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- FR 2165278 [0005]
- US 3567237 A [0005]